

## Texte de cadrage

### Action « Collaboration AMU-IRMC-CRFJ en Méditerranée - 2019 »

#### Sommaire

<b>1. Principes et objectifs de cette action</b>	1
<b>2. Actions ciblées</b>	2
<b>3. Conditions d'éligibilité</b>	4
<b>4. Financement et gestion</b>	4
<b>5. Calendrier indicatif</b>	4
<b>6. Critères de sélection</b>	5
<b>7. Modalité de sélection</b>	5
<b>8. Modalité de soumission</b>	5
<b>9. Contact</b>	5
<b>10. Liens, documents et contacts utiles</b>	5

#### 1. Principes et objectifs de cette action

Dans le cadre de la politique ambitieuse qu'Aix-Marseille Université conduit depuis plusieurs années en matière de relations internationales, et plus particulièrement dans le domaine de la coopération scientifique, AMU s'est engagée à mieux coordonner ses actions internationales avec les grands organismes de recherche nationaux avec lesquels elle entend mener une politique de site plus maîtrisée dans des régions identifiées et plus cohérente à l'égard des partenaires internationaux.

Dans cette optique, et en conformité avec sa stratégie avec les pays du pourtour méditerranéen, un partenariat renforcé avec deux Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (**UMIFRE**), le **Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ)** et **l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) à Tunis** a été mis en place, piloté par la Direction de la recherche et de la valorisation de l'Université. L'objectif étant de contribuer au renforcement de la recherche en sciences humaines et sociales et au développement des relations internationales dans le domaine de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

En soutien à la politique de site et à sa stratégie en Méditerranée, la Fondation A\*Midex, initiative d'excellence du site d'Aix-Marseille, lance l'action « **Collaboration AMU-IRMC-CRFJ en Méditerranée** », dans le but d'encourager et d'accompagner le développement de collaborations internationales – méditerranéennes – d'Aix-Marseille avec les deux UMIFRE **CRFJ** et **IRMC**.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions seront entreprises visant à développer conjointement des recherches et des formations. La présente action d'A\*Midex entend donc contribuer à la **structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE en Méditerranée**.

Le partenariat met particulièrement l'accent sur l'approche des sociétés contemporaines, autour notamment des thèmes suivants :

- 1) Usages de l'archéologie dans le monde contemporain
- 2) Questions religieuses
- 3) Gouvernance politique
- 4) Sociétés en recomposition (Genre, Circulations)
- 5) Les questions environnementales en Méditerranée

Les projets doivent prioritairement s'inscrire dans un des cinq axes thématiques identifiés.

Pour chacun de ces thèmes, si la structuration tripartite est privilégiée, leur déclinaison bilatérale (AMU / IRMC et AMU / CRFJ) est également envisageable. Ainsi par exemple, et notamment pour ce qui a trait à des projets tripartites, deux champs seront privilégiés : le religieux et le genre.

A court ou moyen terme, d'autres thèmes pourraient également être envisagés, tels que la ville et ses usages, en y appliquant une discussion pluridisciplinaire rassemblant anthropologues, historiens, géographes et économistes.

Les différentes actions conduites s'appuient sur la structuration scientifique de chacun des Centres :

Pour le CRFJ :

- Axe 1 : Archéologie du Levant sud
- Axe 2 : Histoire, Traditions, Mémoire
- Axe 3 : Israéliens et Palestiniens : espaces, sociétés et institutions contemporaines auxquels s'ajoutent deux ateliers transversaux :
  - o L'archéologie levantine et ses archives : un objet d'histoire contemporaine
  - o Jérusalem d'ici et d'ailleurs, duplication et mise en réseau des « terres saintes »

Pour l'IRMC :

- Axe 1 : Politiques publiques, territoires et gouvernance
- Axe 2 : Sociétés en recomposition : genre, religions, circulations
- Axe 3 : Mutations politiques et mobilisations sociales
- Axe 4 : Histoires contemporaines : histoire du Maghreb XIXe-XXe siècles, historiographie, patrimoine, culture

## 2. Actions ciblées

Les demandes de financement devront obligatoirement être positionnées sur l'un des 2 volets d'action suivants :

### **Volet 1 - Développement de projets collaboratifs AMU-IRMC-CRFJ**

Ce volet vise à accompagner des projets collaboratifs faisant intervenir le site d'Aix-Marseille, et au moins l'une des deux UMIFRE. Ces projets collaboratifs pourront concerner :

- L'organisation d'évènements de nature scientifique tels que des colloques, conférences ou séminaires ;
- La mise en place d'écoles d'été, d'écoles doctorales itinérantes (à visée recherche / formation à la recherche) ;
- Une aide à la publication d'ouvrages conjoints ;
- Et toute autre activité de collaboration scientifique pertinente Aix-Marseille –UMIFRE, en dehors des mobilités.

## **Volet 2 - Financement de mobilités de chercheurs et étudiants pour des missions de recherche / de terrain (12 mois maximum)**

Les mobilités des chercheurs seront financées pour irriguer des collaboration bilatérales (entre Aix-Marseille université et l'une des UMIFRE) ou trilatérales (entre Aix-Marseille Université et les deux UMIFRE). Les mobilités de chercheurs concernant des terrains comparatifs sont encouragées.

Les missions ont une durée consécutive de 12 mois maximum et peuvent se réaliser d'Aix-Marseille Université vers les UMIFRE, ou l'inverse. Le public concerné par la mobilité est constitué des **chercheurs/enseignants-chercheurs, post-doctorants, et doctorants**. Ces projets de mobilité doivent être associés à un ou des candidat-s précis, mentionnés dans la candidature. Pour les cas de mobilité postdoctorale et doctorale, la demande de financement devra émaner d'un chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université, impliqué dans la collaboration et encadrant cette mobilité. Les missions devront être réalisées dans le respect du **Guide des missions édité par l'Université** pour les projets gérés par l'Université.<sup>1</sup> Dans ce cas, le financement octroyé pourra comprendre la prise en charge du trajet aller-retour, ainsi que d'un per diem correspondant au pays de mobilité<sup>2</sup>. Si le financement A\*Midex n'était pas suffisant pour couvrir la totalité des frais de mission associés à la mission concernée, le projet est encouragé à rechercher des sources de financement complémentaires.

Les demandes de financement pourront également concerner des mobilités d'étudiants de master d'Aix-Marseille Université et les partenaires d'A\*Midex<sup>3</sup>. Ces mobilités, organisées par un enseignant-chercheur de l'Université et partenaires d'A\*Midex, pourront être organisées au travers des **dispositifs existants – encadrés par des textes** : soit une bourse de mobilité sortante (cf. délibération n°2016/07/19-15 du Conseil d'administration AMU) pour des mobilités de plus de 2 mois ; soit un voyage pédagogique collectif organisé à l'initiative d'un enseignant (cf. note de la direction des affaires juridiques d'AMU relative aux déplacements étudiants) ; ou encore au travers de stages indemnisés (encadrés par une convention de stage). Dans le cas des mobilités étudiantes, la demande de financement devra émaner d'un chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université, impliqué dans la collaboration, qui pourra avoir déjà identifié les étudiants concernés au moment du dépôt, ou bien sélectionner les étudiants bénéficiaires de la mobilité au cours du projet (en ce cas il est attendu dans le cadre de la candidature déposée que soient définis des critères de sélection des étudiants bénéficiaires).

---

<sup>1</sup> Lien vers le Guide des missions de l'Université, accessible aux personnels de l'Université uniquement : [https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide\\_des\\_missions\\_1.pdf](https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf)

<sup>2</sup> Disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances: [https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission\\_taux\\_chancellerie/frais](https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais)

<sup>3</sup> Incluant l'Ecole Centrale de Marseille et Sciences Po Aix.

### 3. Conditions d'éligibilité

Cette action A\*Midex est ouverte aux équipes de recherches et équipes académiques de tous les établissements du consortium A\*Midex, le CRFJ et l'IRMC. Les projets doivent cependant être portés par un chercheur/enseignant-chercheur référent du site d'Aix-Marseille Université (« porteur de projet »). Le Porteur de projet assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet, et sera le référent de la Fondation A\*Midex pour le projet.

Les projets doivent concerner des activités mises en œuvres ou impulsées en 2020-2021.

### 4. Financement et gestion

Le financement demandé devra tenir compte des besoins réels des projets.

Une enveloppe budgétaire maximale de 120 000 euros est prévue pour l'action, répartie comme suit :

- **Volet 1 : 60 000 euros maximum (total de l'action). Budget maximal par projet de 15 000 euros sur une durée totale ne pouvant dépasser 18 mois ; budget minimal : 5 000 €.**
- **Volet 2 : 60 000 euros maximum (total de l'action). Budget maximal par projet de 15 000 euros sur une durée totale ne pouvant dépasser 18 mois ; budget minimal : 5 000 €.**

Le financement octroyé sera géré par une Unité de Recherche du site d'Aix-Marseille (ouverture d'une ligne budgétaire au sein du budget de l'Université, A\*Midex), sauf cas particuliers nécessitant un versement direct du financement auprès de l'UMIFRE, qui gèrera le financement le cas échéant. Les actes de gestion des projets (ex : gestion des dépenses, établissement de convention d'accueil ou convention de stage pour les mobilités, etc.) relèveront directement des laboratoires impliqués.

Dans le cadre de cette action A\*Midex, seules des **dépenses de fonctionnement** sont éligibles. Cela comprend, à titre indicatif, les dépenses éligibles suivantes : frais d'organisation d'évènements, frais de participation à des évènements, frais de missions et d'invitations, frais de publication d'ouvrages (incluant des frais d'édition et de traduction), frais de communication et diffusion, bourses de mobilité, indemnités de stage... Les frais de personnel (rémunérations) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette action A\*Midex, ainsi que les frais d'investissement (incluant le matériel informatique).

### 5. Calendrier indicatif

Date de diffusion : Semaine du 16 septembre 2019

Ouverture des inscriptions : Semaine du 09 septembre 2019

Date limite de dépôt des dossiers complets : 15 octobre, 12h00 CEST.

Réunion du comité d'examen : Semaine du 04 novembre 2019

Date envisagée de labellisation des lauréats par le Comité de pilotage A\*Midex : 18 novembre 2019

Communication des résultats : fin novembre 2019

Date de démarrage envisagée des projets lauréats : à compter de janvier 2020

## 6. Critères de sélection

- 1) **Contenu du projet** : adéquation du projet avec les objectifs de cette action A\*Midex, en particulier la structuration des liens entre le site d'Aix-Marseille Université et ces deux UMIFRE en Méditerranée, et les thématiques ciblées;
- 2) **Mise en œuvre du projet** : qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, capacité d'engagement des porteurs de projets, ressources disponibles).
- 3) **Qualité du partenariat** : pertinence et valeur ajoutée du projet collaboratif pour le site d'Aix-Marseille Université et les deux UMIFRE, et potentiel en termes de structuration de la collaboration.

## 7. Modalité de sélection

- Un comité d'examen sera mis en place pour l'évaluation des candidatures. Ce comité sera composé de membres internes et externes. Des représentants de la direction d'A\*Midex, de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) d'AMU, et de la Direction des Relations Internationales (DRI) et de la direction des UMIFRE concernées participeront à ce comité. Il pourra également comprendre les directeurs d'Instituts d'établissement AMU en lien avec la Méditerranée ainsi qu'un à deux experts externes.
- Le Comité de Pilotage A\*MIDEX sélectionnera les projets lauréats en fonction des recommandations du comité d'examen et en tenant compte du budget disponible.

## 8. Modalité de soumission

Les dossiers sont transmis sur l'adresse de la direction de la Fondation A\*Midex : [amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr) avant **le mardi 15 octobre à midi (12h00) CEST**.

Les résultats de la sélection seront publiés en ligne sur le site d'A\*Midex. Les candidats seront tenus informés par mail pour ce qui concerne leur candidature.

Chaque dossier devra être soumis en **une pièce unique PDF**, suivant le modèle fourni par A\*Midex et ses instructions de mise en page.

Pour être recevable, les dossiers doivent être complets, au format indiqué, et soumis avant la date et l'heure limite de dépôt indiqués.

## 9. Contact

Pour toute information ou question sur cette actions : merci de consulter la liste des liens ci-dessous, ou d'envoyer vos mails à la direction d'A\*Midex : [amidex-direction@univ-amu.fr](mailto:amidex-direction@univ-amu.fr) et à Camille DURAN, Chargée de projet Attractivité et Internationalisation : [camille.DURAN@univ-amu.fr](mailto:camille.DURAN@univ-amu.fr)

## 10. Liens, documents et contacts utiles

- Plus d'informations sur Aix-Marseille Université : [Site d'Aix-Marseille Université](http://www.univ-amu.fr)

*Pour des informations ou toute question sur la stratégie internationale d'Aix-Marseille Université en matière de recherche : [Page Europe et international](#) ; et contact : Amira Khellaf - Direction de la recherche et de la valorisation de l'Université - [amira.khellaf@univ-amu.fr](mailto:amira.khellaf@univ-amu.fr)*

- Plus d'informations sur A\*Midex : [Site A\\*Midex](#)
- Plus d'informations sur le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français : [Site du MEAE](#)
- Plus d'informations sur le CNRS : [Site du CNRS](#)
- Plus d'informations sur le CRFJ : [Site CRFJ](#)
- Plus d'informations sur l'IRMC : [Site IRMC](#)
- Per diem par pays dans le cadre des missions : [https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission\\_taux\\_chancellerie/frais](https://www2.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais)
- Guide des missions de l'Université (*accès restreint*) : [https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide\\_des\\_missions\\_1.pdf](https://procedures.univ-amu.fr/system/files/procedures/daf/depenses/annexes/gu-daf-311-guide_des_missions_1.pdf)
- Règlement financier A\*Midex et Vademecum Finances A\*Midex (*accès restreint*) : <https://amidex.univ-amu.fr/fr/documents-ressources>
- Délibération sur les bourses de mobilité sortantes : sera fournie sur demande.
- Note de la direction des affaires juridiques sur la mobilité étudiante : sera fournie sur demande.